

e.Licences

Fiche signalétique

Date : 16/05/2026

Licence d'exploitation d'une pharmacie à usage intérieur au sein d'un établissement sanitaire**Informations détaillées**

Nature	Licence
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Santé et Action sociale
Sous secteur d'activité	Activités pour la santé humaine
Formes juridique	Entreprise individuelle SARL EURL
Nature de l'Actionnariat	Nationaux
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	225
Frais administratif (FCFA)	250000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	5 ans
Renouvellement soumis à inspection	OUI
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	155
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	250000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
Structure	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Autorité émettrice	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Situation géographique	Cocody Riviera Bonoumin ,rue I 89, quartier Avocatier
Tél.Fixe	+225 27 22 22 01 55
Adresse Mail	secretariat@airp.ci
Site Internet	www.airp.ci

Pièces à fournir

1. Un courrier de demande adressé à Monsieur le Directeur Général de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) ;

Ce courrier devra indiquer ,

7

- Les nom, prénoms et contact du directeur de l'établissement ;
- Les nom, prénoms et contact du Pharmacien gérant de la pharmacie à usage intérieur ;
- Le type d'établissement (polyclinique, clinique, hôpital général, etc...) ;
- L'Adresse géographique de l'établissement ;
- L'objet de l'activité , Création d'une pharmacie à usage intérieur.

2. Une copie de l'Autorisation délivrée par la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires (DEPS) ;

3. Une copie du registre de commerce pour les établissements privés ;

4. Une copie des statuts de la société s'il s'agit d'un établissement privé ;

5. Le plan détaillé des locaux précisant l'adresse géographique ;

6. La liste du personnel exerçant dans la pharmacie ainsi que leur qualification et diplôme.

LE DOSSIER RELATIF AU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

1- Une fiche originale d'état civil datée de moins de (1) an ;

2- Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;

3- Un certificat de nationalité original valide ;

4- Une copie valide de la carte d'identité ou du Passeport ;

5- Un curriculum vitae daté, signé et certifié sincère ;

6- Une copie certifié conforme du ou des diplômes obtenus.

C- LE DOSSIER RELATIF AU PHARMACIEN GERANT DE LA PHARMACIE

1- Une fiche originale d'état civil datée de moins de (1) an ;

2- Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;

3- Un certificat de nationalité original valide ;

4- Une copie valide de la carte d'identité ou du Passeport ;

5- Un curriculum vitae daté, signé et certifié sincère ;

6- Une copie certifié conforme du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;

7- Une copie du contrat de travail liant le Pharmacien gérant à la structure ;

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[500 000 - 5 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	<ul style="list-style-type: none">• Fausse déclaration• Fabrication, importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques contrefaits, faux ou falsifiés ;• importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques en dehors des établissements et du circuit officiel.• Falsification de tout échantillon prélevé aux termes de la loi 2017.....• Exercer u une activité sans autorisation

Documents à télécharger